



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## code des marchés publics

Question écrite n° 626

### Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en ce début de législature, sur la nécessité d'entreprendre enfin une réforme du code des marchés publics permettant, notamment dans le secteur du bâtiment, de mettre fin à la pratique des offres anormalement basses. Il lui demande quelles mesures, et si possible selon quel calendrier, il compte prendre pour mettre en place cette réforme unanimement souhaitée depuis des années.

### Texte de la réponse

Le Premier ministre a souligné dans son discours de politique générale l'importance qui s'attache à la transparence et à l'efficacité de l'action publique. C'est à la lumière de ces principes, qui s'appliquent naturellement à la commande publique, que le Gouvernement procède actuellement à l'analyse des mesures envisagées précédemment en vue d'une réforme d'ensemble du code des marchés publics, et poursuit la réflexion engagée en vue d'opérer les approfondissements qui pourraient être nécessaires. C'est dans ce cadre que seront notamment examinés les problèmes posés par les offres anormalement basses et par les critères d'attribution des marchés publics, qui constituent en effet deux aspects parmi les plus sensibles de la réflexion en cours et qui concernent d'ailleurs, au-delà du bâtiment et des travaux publics, l'ensemble des entreprises susceptibles de répondre à la commande publique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Dord](#)

**Circonscription :** Savoie (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 626

**Rubrique :** Marchés publics

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 1997, page 2234

**Réponse publiée le :** 20 octobre 1997, page 3560